

# REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U)

## COMMUNE DE NIEVROZ

### COMPTE RENDU REUNION N°9

DU 20 septembre 2010

#### Présents :

M. BATTISTA Patrick	Maire
Mme TOURNEBIZE Josette	DGS
M. DONCQUES Daniel	1 <sup>er</sup> adjoint
M. VEUILLET Franck	2 <sup>ème</sup> adjoint
Mme ARRIAZA-OLMO Patricia	3 <sup>ème</sup> adjointe
M. NARCISSE Didier	Conseiller Municipal
Mme LOVECCHIO Isabel	Conseillère Municipale
Mme RAPHANEL Isabelle	Service urbanisme
M. RAMEL Jean Luc	Architecte urbaniste - AGENCE 2BR
Mlle BRIANCON Audrey	Urbaniste – AGENCE 2BR

#### Excusés :

Mme BOYER Romany	Conseillère Municipale
M. PERRET Robert	Conseiller Municipal

#### THÈME : présentation de la maquette du Projet d'Aménagement et Développement Durable (PADD)

#### **Préambule**

Le PADD donne les grandes orientations de la commune pour les 10 ans à venir. Les Orientations d'aménagement permettront par la suite de rentrer dans le détail pour les zones à développer.

- Rappel du contexte réglementaire avec la loi Solidarité et Renouvellement Urbain, la loi Urbanisme et Habitat.
- Le respect des politiques intercommunales
- Les enjeux pour la commune qui se répartissent en 4 grandes orientations :
  - o Assurer un développement démographique spatial et démographique cohérent et garantissant une gestion économe de l'espace
  - o Créer des conditions favorables au développement économique local

- Préserver et mettre en valeur les richesses naturelles, les paysages et garantir le cadre de vie
- Prendre en compte les nuisances et les risques

### **1/ Assurer un développement démographique spatial et démographique cohérent et garantissant une gestion économe de l'espace**

- Rappel des objectifs du SCOT BUCOPA : croissance démographique située entre 1680 et 1770 d'ici 2020.
- Besoins en logements : environ 120 nouveaux logements en tenant compte des constructions réalisées entre 2006 et 2009.
- Un développement qui devra limiter le processus d'extension du centre bourg. La commission souhaite permettre l'implantation de services au sein du nouveau quartier et également affirmer l'existence des zones de hameaux.
- organisation du nouveau quartier (zone 2NA) en privilégiant la mixité des formes urbaines
- assurer une mixité sociale et une mixité des fonctions urbaines : un minimum de 10% de logements locatifs aidés selon le SCOT, soit l'accueil de 50 logements aidés d'ici 2020.
- développement des cheminements doux entre le nouveau quartier, les quartiers existants, les berges du Rhône. La commission demande à ce que soit ajoutée la base de loisirs.
- un développement urbain cohérent avec la capacité des réseaux existants – vérifier avec le zonage d'assainissement disponible auprès du cabinet POYRY.

### **2/ Créer des conditions favorables au développement économique local**

- en permettant le développement de la zone d'activités Les Cèdres Bleus conformément à la hiérarchie inscrite dans le SCOT.
- en favorisant l'implantation des commerces de proximité dans le centre bourg
- en permettant l'extension de la zone de carrière sur la base de l'étude actuellement en cours
- en permettant le maintien et le développement de l'activité agricole.

### **3/ protéger et mettre en valeur les richesses naturelles, les paysages et garantir le cadre de vie**

- rappel des différentes richesses naturelles présentes sur le territoire communal et des éléments de paysage à protéger et valoriser
- mise en valeur des berges du Rhône et ses espaces attenants
- permettre l'implantation des panneaux solaires sur une partie du territoire

#### **4/ prendre en compte les nuisances et les risques**

- composer avec les nuisances relatives aux infrastructures de transports terrestres bruyantes. La commission souhaite évoquer le PIG du CFAL.
- composer avec les risques. L'urbaniste ajoutera le risque de rupture de barrage

**Au niveau du schéma de principe du PADD, les remarques suivantes seront prises en compte :**

- faire apparaître les dents creuses
- identifier les hameaux
- identifier la zone pouvant accueillir des panneaux solaires
- faire apparaître l'extension possible de la zone d'activités existante

#### **PROCHAINES REUNIONS**

- **lundi 27 septembre 2010 – 9h30 : présentation du PAC de l'Etat**
- **lundi 11 octobre 2010 – 9h30 : présentation du PADD aux services de l'Etat**
- **jeudi 28 octobre 2010 – 19h : présentation du PADD au conseil municipal**

Pièce jointe : la maquette du PADD